



**Avec vous, des élus engagés pour
défendre et revaloriser notre métier**

POUR UN MÉTIER VALORISÉ ET CONFORTÉ DANS SA SPÉCIFICITÉ

Du 29 novembre au 06 décembre 2018, vous aurez à élire les représentants CPE pour la Commission Administrative Paritaire Académique (CAPA), pour la Commission Administrative Paritaire Nationale (CAPN), pour le Comité Technique Académique (CTA) et pour le Comité Technique Ministériel (CTM).

Des élus engagés

Choisir les candidats de la liste SNES-SNUEP/FSU est l'assurance d'avoir des élus à votre écoute, pouvant vous apporter des réponses ciblées et personnalisées.

Ils seront à vos côtés pour faire face aux attaques qui ne manqueront pas sur nos conditions de travail et sur notre métier.

Défendre et revaloriser notre métier

Choisir la liste CPE représentée par le SNES-SNUEP/FSU, c'est faire appel à des élus crédibles, efficaces et porteurs d'une conception globale et cohérente du service public d'éducation.

Pour ces élus, le cœur du métier est centré sur le suivi en équipe des élèves pour leur épanouissement. Cela s'est traduit dans la circulaire de missions votée en 2015, grâce au travail acharné des élus SNES-SNUEP/FSU.

Voter massivement

Lors des élections professionnelles, il est important de voter et de faire voter en nombre pour la liste SNES-SNUEP/FSU afin de réaffirmer votre confiance au syndicat, d'assurer son indépendance et son efficacité face à l'administration, de donner du poids à l'action collective, de faire respecter nos missions et obligations de service, de conforter la représentativité de vos élus.



Pour le SNUEP-FSU
Séverine BRELOT

Pour le SNES-FSU
Alfred ZAMI



Pour les CAPA votez :

Pour le CTA
votez :

Pourquoi voter pour la liste SNES-SNUEP/FSU ?



- Pour renouveler le lien de confiance entretenu avec le syndicat majoritaire chez les CPE, depuis la création du corps et à chaque étape de construction de notre identité professionnelle.
- Pour inscrire le suivi individuel et collectif des élèves dans la complémentarité avec les enseignants et les autres professionnels, en lien étroit avec les familles.



- Pour défendre l'ambition éducative et pédagogique du métier.
- Pour faire respecter nos missions et nos obligations de service en s'opposant aux dérives managériales.
- Pour donner tout son poids à l'action collective et donner aux élus la force d'une réelle représentativité.

Voter et faire voter pour la liste SNES-SNUEP/FSU, c'est donc conforter les avancées et poursuivre l'action pour en obtenir de nouvelles.

Rôle des commissaires paritaires



Les commissaires paritaires sont des élu-es qui ont pour fonction de suivre et accompagner les CPE dans toutes les dimensions de leur carrière. Il s'agit de CPE engagé-es pour la reconnaissance et la défense d'un métier protéiforme.

Les commissaires paritaires sont ceux qui pourront vous répondre à l'issue des opérations de carrières.

L'engagement des élu-es consiste notamment en un investissement important en terme de temps, de travail préparatoire, de travail de

restitution, de communication, de contestation argumentée face à l'administration...

Les élu-es au SNES-SNUEP/FSU ont des compétences avérées et reconnues sur plusieurs points. Ainsi lorsqu'il s'agit des mutations inter ou intra académiques, les conseils prodigués permettent de sérier les enjeux de la mutation pour chaque cas individuel et de répondre de manière personnalisée. Lors des rencontres avec le rectorat, l'aide apportée favorise la reconnaissance des droits des CPE ainsi que leur respect.

Voter et faire voter pour la liste SNES-SNUEP/FSU mettra face à l'administration des élus crédibles et compétents pour la gestion de carrière des CPE.

Ce que le SNES-SNUEP/FSU revendique



- Un métier spécifique reconnu par l'institution avec des missions générales obligatoires et des missions complémentaires qui reposent sur le volontariat.
- L'amélioration des conditions de travail en créant des postes à hauteur d'un CPE pour 250 élèves en collège, lycée, LP et un CPE pour 200 élèves dans l'éducation prioritaire.
- Pour la carrière, une inspection spécifique issue du corps des CPE, qui connaisse le métier et participe à sa stabilisation. Une formation initiale et continue de qualité adaptée aux besoins de formation du métier.
- Le refus du classement de certains postes en postes spécifiques sans décision préalable validée institutionnellement pour éviter le recrutement sur profil voire par réseau.

- Respect des obligations réglementaires de service (35h hebdomadaires TTC) avec rattrapage ou rémunération des dépassements.
- Le CPE, cadre A, concepteur de son métier ni membre de l'équipe de direction ni membre de droit au CA, mais associé étroitement aux équipes pédagogiques pour le suivi des élèves.
- Réintégration du paramètre du logement lors des mutations.
- Étoffer les équipes vie scolaire pour permettre un travail éducatif ambitieux au profit des élèves.
- Créer un statut d'étudiant-surveillant à gestion académique, pour en finir avec la multiplicité des contrats de vie scolaire.

Voter et faire voter pour la liste SNES-SNUEP/FSU est la garantie de voir porter ces revendications.

29 > 06
NOV DÉC **Votez !**
POUR AGIR ENSEMBLE

Les atouts du SNES-SNUEP/FSU



La gestion académique déconcentrée des personnels de l'éducation nationale fait que l'action des commissaires paritaires est très importante.

Les élu-es CPE du SNES-SNUEP/FSU sont d'abord à l'écoute des collègues. Ils sont joignables par mail ou lors des permanences téléphoniques ou encore dans les locaux du SNES pour des entretiens individuels les après-midis. Ils portent un soin particulier quant à la qualité et la rapidité des réponses qu'ils fournissent.



Les élu-es CPE du SNES-SNUEP/FSU proposent un accompagnement personnalisé lors des démarches et rendez-vous auprès du rectorat. Leur expérience et leur

efficacité sont reconnues à la fois par les CPE et l'administration à laquelle ils se confrontent.

Les élu-es CPE du SNES-SNUEP/FSU portent une défense des intérêts de la profession au travers du respect des règles collectives, pour gérer des situations individuelles.

Les élu-es CPE du SNES-SNUEP/FSU développent une réflexion qualitative sur l'évolution de la profession par le biais de stages académiques et nationaux, de parutions d'ouvrages sur le métier.

Les élu-es du SNES-SNUEP/FSU ont tous en responsabilité des élèves ce qui garantit une expertise réelle du terrain.

Voter et faire voter pour la liste SNES-SNUEP/FSU participera à une bonne défense des CPE et de leur métier.

Les luttes à mener



La circulaire de missions a permis une reconnaissance professionnelle mais l'affirmation de notre identité professionnelle, qui s'est heurtée à des résistances institutionnelles, reste un enjeu.

Le SNES-SNUEP/FSU porte une lecture offensive de la circulaire pour faire respecter les missions, le temps de travail des CPE, seuls points d'appui pour conforter les CPE dans leurs pratiques et le respect de leur statut.



Les accords PPCR, non signés par les organisations syndicales FO et CGT, sont en vigueur depuis septembre 2017, avec une revalorisation salariale et des modalités nouvelles d'évaluation. Il s'agit d'un premier pas vers une reconnaissance salariale du métier de CPE.

Le SNES-SNUEP/FSU n'est pas satisfait, concernant la classe exceptionnelle, ses modalités d'accès aux viviers ainsi que la répartition entre les viviers. Nous préconisons l'abandon de la clé de

répartition 80% vivier 1 et 20% vivier 2 et les modalités d'accès doivent être revues.

La décision de sortir les CPE du régime dérogatoire de la fonction publique modifie la composition des CAPA et CAPN fragilisant la position et le travail des futur-e-s élu-e-s.

Elle va surtout éloigner peu à peu les CPE des enseignants par la mise en place de règles administratives distinctes, avec dès cette année, une note de service différente pour les mutations. C'est inacceptable.

Le SNES exige l'accès du corps des CPE à un régime dérogatoire au statut général de la Fonction Publique.

La future loi sur l'éducation prévue en janvier 2019 offre cette opportunité. A statuts équivalents et publics communs, règles de gestion et instances paritaires identiques !

Voter et faire voter pour la liste SNES-SNUEP/FSU confortera vos élus dans les combats à mener contre la dilution du métier.

Pour les CAPA votez :

Pour le CTA
votez :



ENGAGÉES
AU QUOTIDIEN

CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION

Liste
présentée par



5 Titulaires, 5 Suppléants
7 Femmes, 3 Hommes

Classe exceptionnelle des conseillers principaux d'éducation

1. M. ZAMI Alfred - Lycée Charlie Chaplin - Décines (69)
2. Mme BOCCADORO Laurence - Lycée La Martinière Monplaisir - Lyon (69)

Hors classe des conseillers principaux d'éducation

1. M. MURA Gianni-Pietro - Collège Gilbert Dru - Lyon (69)
2. Mme TRUTT Marie-Brigitte - Collège du Revermont - Bourg en Bresse (01)
3. Mme GONNOT Elisabeth - Collège Le Grand Cèdre - Coligny (01)
4. Mme LUQUIN Yolande - Lycée Edgar Quinet - Bourg en Bresse (01)

Classe normale des conseillers principaux d'éducation

1. Mme GOETZ Evelyne - Collège Emile Cizain - Montluel (01)
2. Mme CHARNAY Marianne - Collège Louis Juvet - Villeurbanne (69)
3. Mme FRISO Edwige - Lycée professionnel Barthélémy Thimonnier - L'Arbresle (69)
4. M. BALLAY Florian - Lycée Georges Brassens - Rive de Gier (42)

Modalités de vote

Le ministère a de nouveau décidé que les élections seraient électroniques. Lors des dernières élections professionnelles, cela a entraîné une baisse du taux de la participation. Résultat, les personnels de l'enseignement ont un poids relatif dans la Fonction publique moins important :

ne nous laissons pas piéger, votons pour faire entendre notre voix !

Étape 1 : Création du mot de passe

Je me connecte à mon espace électeur :

elections2018.education.gouv.fr

- Je saisis mon adresse de messagerie professionnelle (prenom.nom@ac-lyon.fr)

Je confirme à partir du lien reçu sur ma boîte académique ou sur le webmail académique [https://webmail.ac-lyon.fr/](https://webmail.ac-lyon.fr)

- Je crée mon mot de passe

Les listes électorales des scrutins auxquels je vote sont publiées sur mon espace électeur

Étape 2 : Consultation listes et profession de foi

Je me connecte à mon espace électeur :

elections2018.education.gouv.fr

Les professions de foi et les candidats sont consultables pour chacun de mes scrutins

Étape 3 : Notice de vote (jusqu'au 13 novembre)

Ma notice de vote m'est remise en main propre, sur mon lieu de travail contre émargement. Les non titulaires recrutés tardivement et les électeurs qui demanderont à nouveau leur identifiant en cas de perte recevront un identifiant par voie électronique.

Elle contient mon identifiant électeur.

Étape 4 : Je vote à tous les scrutins qui me concerne

En me connectant à :

elections2018.education.gouv.fr

Avec : mon identifiant et mon mot de passe électeur



	CT Académique	CT Ministériel	CAP Académique	CAP Nationale
Titulaires				
Stagiaires				



Pour participer, vous devez utiliser votre boîte mail académique (prenom.nom@ac-lyon.fr).

Pour faire entendre votre voix, activez dès à présent votre messagerie